

# Solides arguments des deux côtés au procès des CGT de Renault Douai

mercredi 21.04.2010, 05:04 - La Voix du Nord



Pour la deuxième fois, les élections professionnelles ont été repoussées à cause du conflit à la CGT. PHOTO ARCHIVES SAMI BELLOUMI

## | JUSTICE |

À première vue, la CGT « historique » de Guy Pottiez avait nettement plus de chances ... de l'emporter. Mais la bataille d'arguments hier entre les avocates du syndicat CGT Renault Douai et de la branche confédérée de Mahé Felouki a été plus nourrie que prévue.

Le 30 mars, le tribunal d'instance de Douai avait permis à Mahé Félouki de participer aux négociations avant les élections professionnelles, mais pas de déposer une liste. Ce qu'il a pourtant fait le 7 avril, huit jours après Guy Pottiez. Comme promis, la direction a de nouveau saisi les juges.

L'avocate de la CGT « historique », a fait valoir l'ancienneté de la formation de Guy Pottiez : d'après la loi, les statuts doivent être déposés depuis deux ans. La CGT « historique » a changé les siens ces deux dernières années, pour retirer Mahé Félouki de la liste des membres du secrétariat.

La CGT confédérée, elle, a déposé ses statuts début 2010.

La branche de Mahé Félouki a fait valoir le soutien de l'union locale CGT de l'arrondissement de Douai. Elle-même rivale avec l'union locale CGT du Douaisis - dont aucune lettre de soutien au mouvement de Guy Pottiez n'a été versée au dossier. « Seule la commission exécutive confédérale peut trancher », assure l'avocate de la CGT « historique » en citant le règlement du syndicat de Bernard Thibault. La CGT confédérée avance une lettre de Michel Donnedu, chargé du personnel confédéral au siège de Montreuil, qui assure que c'est à l'union locale de l'arrondissement de trancher.

Mais c'est un événement parallèle à l'affaire qui a changé le climat. Une jeune femme a fait savoir qu'elle avait porté plainte contre la CGT de Guy Pottiez pour faux en écriture - elle se serait retrouvée malgré elle sur la liste des candidats aux élections professionnelles. L'avocate de la branche confédérée a conclu son discours sur le « discrédit » jeté sur la liste de Guy Pottiez, tenant là un argument supplémentaire inattendu. Jugement le 4 mai. • A-G.B